



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/55/SC.II/L.1
25 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008

**PROJET DE RAPPORT DU COMITÉ DE SESSION II AU CONSEIL
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT À
SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
COMITÉ DE SESSION II	
Le développement en Afrique: Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique	
Résumé du Président.....	2

COMITÉ DE SESSION II

Le développement en Afrique: Libéralisation du commerce et résultats à l'exportation en Afrique

Résumé du Président

1. Il a été noté que les efforts considérables que l'Afrique avait déployés pour libéraliser ses échanges au cours des trente dernières années avaient eu peu de retombées bénéfiques. En fait, malgré l'envolée des prix des produits de base enregistrée ces dernières années, la part de marché des exportations africaines avait diminué de moitié pendant la période où le commerce avait été libéralisé. En 1980, l'Afrique représentait 6 % du total des exportations, contre seulement 3 % en 2006. Un des principaux obstacles à la croissance des exportations était l'insuffisance de l'offre dans les secteurs agricole et manufacturier. Par conséquent, pour que la libéralisation du commerce ait un impact notable sur les exportations de l'Afrique, l'État devait adopter des mesures d'accompagnement qui renforcent la production et l'infrastructure commerciale. Il fallait, au niveau des entreprises et des exploitations agricoles, augmenter la productivité et adopter des technologies qui accroissent la compétitivité pour que l'Afrique profite de manière notable du système commercial libéralisé.
2. L'analyse réalisée dans le rapport 2008 sur *Le développement en Afrique* mettait en lumière les limites des politiques qui considéraient que la libéralisation du commerce était une fin en soi plutôt qu'un moyen pour les pays africains d'accélérer leur croissance économique grâce aux échanges ainsi que d'atteindre les OMD et d'autres objectifs internationaux de développement. Les pays africains et leurs partenaires de développement devraient se concerter pour que les efforts visant à tirer parti des débouchés offerts par l'économie internationale aillent au-delà d'une simple libéralisation du commerce. L'économie de ces pays devait être davantage diversifiée et plus compétitive, ce qui exigeait que des investissements considérables dans les infrastructures productives et commerciales et passait donc par une augmentation des ressources pour le développement destinées à financer les infrastructures. Un tel changement supposait l'existence d'institutions nationales fortes et, en particulier, d'un État compétent et catalyseur capable de traduire cette stratégie en mesures concrètes et de mettre en place un environnement économique propice tout en facilitant l'accès des acteurs économiques aux facteurs de

production. L'État devrait veiller à ce que l'infrastructure – routes, voies ferrées, ports, aéroports, télécommunications et production d'électricité – soit fiable, afin de contribuer à un processus de production et de commercialisation fonctionnant bien et caractérisé par des coûts faibles.

3. Les participants ont estimé que pour accroître ses infrastructures et ses capacités productives, l'Afrique avait besoin de davantage de ressources financières et techniques qu'elle n'en possédait. En outre, des mesures internationales d'appui devraient être adoptées, en particulier par les partenaires commerciaux et les partenaires de développement de l'Afrique, pour aider cette dernière à tirer le plus grand parti possible du commerce. Les pays importateurs devraient davantage ouvrir leurs marchés aux produits africains. Cela était particulièrement important pour les produits agricoles, qui étaient pénalisés par des mesures déloyales dans les pays importateurs. Lorsque des produits africains ne réussissaient pas à entrer sur des marchés d'exportation faute de satisfaire aux normes strictes des pays importateurs, ces derniers devaient accroître leur assistance afin d'aider les exportations africaines à se conformer à ces prescriptions.

4. Les partenaires de développement devraient être sensibles au fait que de nombreux pays africains étaient dotés d'institutions faibles, ce qui entravait leurs capacités de défendre leurs objectifs économiques tout seuls. Il faudrait donc favoriser la tenue de négociations multilatérales plutôt que bilatérales, les premières étant considérées comme le meilleur moyen pour l'Afrique de promouvoir sa cause. À cet égard, l'aide au développement des partenaires de développement de l'Afrique devrait répondre aux besoins des bénéficiaires et non pas se contenter de servir les intérêts des donateurs.

5. La coopération intra-africaine offrait aux pays africains des possibilités importantes en matière de commerce et d'investissement. Alors que de nombreux pays africains avaient vu leurs échanges et leurs flux d'investissement avec d'autres régions en développement augmenter au cours des dernières années, le commerce et les investissements intra-africains étaient restés relativement modestes. Cela s'expliquait notamment par le fait que les pays africains étaient encore tributaires de structures économiques coloniales tournées vers les puissances coloniales. La mise en place d'une infrastructure économique régionale, préconisée par le Nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pourrait ouvrir des perspectives considérables en matière d'investissement et de commerce au sein du continent.

6. La crise alimentaire qui frappait de nombreux pays africains avait mis en lumière l'importance de l'agriculture pour le développement de l'Afrique. Même si l'agriculture était l'épine dorsale de l'économie de nombreux pays africains, ce secteur était sur le déclin depuis quelques dizaines d'années. Cela s'expliquait notamment par le fait que le retrait de l'État de l'activité économique, qui s'était produit au début des années 80, avait eu pour conséquence de reléguer le secteur agricole au second plan, compte tenu du rôle prédominant que l'État avait joué dans ce secteur. Il fallait changer cela. À moyen terme, en bénéficiant d'une aide adéquate de l'État, de nombreux pays africains avaient la possibilité d'accroître sensiblement leur production agricole afin de satisfaire leurs besoins alimentaires et même d'exporter. Si les tendances actuelles des marchés se poursuivaient, une réorientation en faveur de l'agriculture africaine, consistant à allouer 10 % au moins du budget à ce secteur – ce qui était préconisé dans la Déclaration de Maputo adoptée en 2003 dans le cadre de l'Union africaine et du NEPAD –, pourrait offrir une chance de diversifier les exportations des pays en développement. À cette fin, l'Afrique pourrait tirer des enseignements de l'expérience de nombreux pays qui avaient réussi à surmonter un certain nombre de problèmes pour figurer parmi les producteurs agricoles les plus efficaces.

7. De l'avis général, l'Afrique ne participait guère au commerce des articles manufacturés, ce qui expliquait son extrême sensibilité à l'instabilité des marchés internationaux de matières premières. Même si l'environnement économique du continent s'était amélioré au cours des années, il était encore impératif d'attirer des investissements intérieurs et étrangers. D'où les médiocres résultats du secteur manufacturier à l'échelle du continent. Les participants ont estimé que cette tendance pouvait être inversée en: a) réduisant les risques et l'incertitude grâce à une meilleure gouvernance politique et économique; b) améliorant l'accès aux facteurs de production tels que le crédit et le capital humain; c) adoptant une politique industrielle qui aiderait les petites entreprises manufacturières à devenir des entités efficaces et compétitives. Un tel environnement encouragerait aussi les investisseurs nationaux et étrangers à créer de grandes sociétés qui seraient compétitives sur les marchés internationaux.

8. Afin que les recommandations intéressantes formulées dans le rapport susmentionné soient utiles aux États membres, on a considéré que la CNUCED devait trouver des moyens de les mettre en œuvre dans les pays. La CNUCED devrait continuer d'améliorer sa stratégie de diffusion des résultats de ses rapports analytiques afin de toucher autant d'acteurs du développement que possible aux niveaux national et régional. Des ateliers nationaux et régionaux de diffusion avaient été organisés par le passé et on a considéré qu'ils devraient être multipliés lorsque les ressources le permettaient. Conformément aux stratégies de développement propres aux pays africains, ces résultats devraient aussi être pris en compte dans l'assistance technique et l'appui de la CNUCED à ces pays, aux niveaux aussi bien international que national. La CNUCED doit notamment profiter de l'aide au commerce et du Cadre intégré renforcé pour apporter à l'Afrique une aide dans les domaines liés au commerce.

9. Les accords de partenariat économique entre les pays membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne ont suscité de l'intérêt, bien que ce sujet ne soit pas spécifiquement examiné dans le rapport susmentionné. En général, de nombreuses délégations ont mis en garde contre le risque que ces accords, en leur état actuel, procurent des avantages asymétriques aux parties si les préoccupations essentielles de certains signataires n'étaient pas véritablement prises en compte.

10. Les participants ont noté que le nouveau partenariat stratégique entre l'Asie et l'Afrique permettait d'échanger l'expérience acquise et les enseignements tirés, et de promouvoir les relations économiques et les activités de renforcement des capacités au niveau interrégional. L'importance de la contribution de la CNUCED au renforcement de ce partenariat a été soulignée; le Centre du commerce international a été encouragé à aider à consolider les relations nouées entre les entreprises asiatiques et africaines.
